



Ville de Fleury-les-Aubrais
Direction Générale Adjointe
Sport Culture Enfance Jeunesse
Direction de l'action culturelle
Bibliothèques

Bibliothèque Les Jacobins

Espace Public Numérique (EPN)

Charte d'utilisation

L'Espace Public Numérique est composé de postes informatiques, accessibles aux horaires d'ouverture au public de la bibliothèque Les Jacobins.

Sur chacun d'entre eux, des logiciels bureautiques et un accès au réseau Internet Wifi public sont mis à disposition des usagers.

Les EPN sont l'un des instruments majeurs de la politique d'accès public à l'internet.

En effet, la création et le succès de ces espaces nécessitent de prendre en compte les besoins des populations, de leur appropriation des usages de l'internet, des nouveaux services et outils du numérique, ainsi que des ressources locales disponibles.

ARTICLE 1 – CONDITIONS D'ACCÈS

L'accès à l'EPN est soumise à la présentation d'une carte valide d'adhérent et à l'autorisation du responsable de salle.

L'utilisation d'un poste multimédia est limitée à 1 heure.

Toute utilisation des services de l'EPN implique l'acceptation tacite de l'ensemble des termes de la présente charte d'utilisation.

La charte d'utilisation de l'EPN doit être signée par l'utilisateur adulte ou le représentant légal de l'utilisateur mineur.

Il est déconseillé à un enfant de moins de 12 ans d'accéder à un réseau social depuis un poste multimédia de l'EPN. L'usage de l'outil informatique par l'enfant est de la responsabilité de son représentant légal. Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés d'un adulte pour occuper un poste multimédia.

Des séances d'initiation sont proposées sur réservation auprès du personnel de la bibliothèque.

L'accès à l'EPN est gratuit.

Les impressions et les photocopies sont payantes. Le tarif est fixé par une délibération du conseil municipal. Celle-ci est affichée au sein des locaux.

ARTICLE 2 – CONFORMITÉ AUX LOIS EN VIGUEUR

La consultation des sites Internet est soumise au strict respect de la législation française. Nul n'est sensé ignorer la loi. Ainsi, l'accès aux sites à caractère pédophile, pornographique, négationniste, révisionniste ou incitant à la violence et à la haine raciale est interdit et puni par la loi (lois du 29 juillet 1881 et du 29 juillet 1984).

En outre, l'utilisateur s'engage à :

- ne pas réaliser de copies, par quelque moyen que ce soit, des contenus des ressources informatiques mises à sa disposition. Il s'interdit en outre de les modifier ou de les altérer (Code de la propriété intellectuelle relative au droit d'auteur et à la propriété industrielle),
- ne pas s'introduire frauduleusement dans tout ou partie d'un système (article 323-1 de la loi du 22 juillet 1992),
- ne pas porter atteinte volontairement au fonctionnement d'un système de traitement informatisé de données (article 323-1 de la loi du 22 juillet 1992),
- ne pas pirater un système en y introduisant ou en y supprimant des données (article 323-1 de la loi du 22 juillet 1992).

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'UTILISATION ET DÉONTOLOGIE

Seule la consultation des sites Internet répondant aux exigences énoncées ci-dessus est autorisée.

L'utilisateur s'engage à restituer dans son état initial, le matériel mis à sa disposition, à ne pas effectuer d'opérations qui pourraient avoir des conséquences néfastes sur l'intégrité de l'outil informatique et à ne pas tenter de quitter l'interface de protection de la bibliothèque.

Tout dysfonctionnement (matériel ou logiciel) doit être signalé au responsable de salle. Pour des raisons de sécurité, les seuls téléchargements autorisés sont les téléchargements de documents. Il est également interdit d'installer de nouvelles applications sur les ordinateurs.

L'utilisateur ne doit ni tenir de propos injurieux à l'égard d'autrui et ni usurper d'identité.

L'enregistrement de données personnelles sur les disques durs des ordinateurs est interdit. Il est en revanche possible d'utiliser des périphériques de stockage externes (clé USB, disque dur, smartphone).

L'utilisateur s'engage à respecter, dans ses actes et ses paroles, les lieux, les autres usagers et le personnel de la bibliothèque Les Jacobins.

ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉS

La bibliothèque Les Jacobins ne saurait être tenue pour responsable :

- de la qualité ou de la nature choquante des informations trouvées par les utilisateurs sur le réseau Internet,
- des dommages engendrés par l'utilisation du réseau Internet, notamment à la suite de l'utilisation de services électroniques ou de transactions bancaires.

Le personnel de la bibliothèque s'engage à respecter la confidentialité des données de l'utilisateur.

L'utilisateur est personnellement responsable de son utilisation des messageries électroniques ainsi que de ses identifiants et mots de passe respectifs.

L'utilisateur accepte les risques inhérents à l'utilisation des réseaux informatiques publics.

ARTICLE 5 – SANCTIONS

Le non-respect des conditions énoncées dans cette charte entraîne une interdiction d'accès provisoire ou définitive aux services de l'EPN.

CONSENTEMENT DE L'UTILISATEUR

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissance de la présente charte d'utilisation de l'Espace Public Numérique (EPN) de la bibliothèque Les Jacobins. J'atteste me conformer à ses termes et conditions et m'engage à les respecter.

Fait à Fleury-les-Aubrais,
le

Signature de l'utilisateur adulte
ou du responsable légal de l'utilisateur mineur,